

République Française

—
Département de la Moselle
Arrondissement de Metz Campagne

COMMUNE DE FAILLY

57640

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

délibération :
D_2024_6_4

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mille vingt quatre, le jeudi 14 novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire MAIRIE DE FAILLY, 1, rue de Vrémy à FAILLY, sous la présidence de Monsieur DALSTEIN Alain, Le Maire.

Date de convocation du : 07 Novembre 2024

Présents : Monsieur ROUY Pascal, Monsieur DALSTEIN Alain, Monsieur WAECHTER Jacques, Monsieur HENNEQUIN François, Monsieur LEROY Jean-Marc, Monsieur ZIMMER Jean-Marie, Monsieur DIEUDONNÉ Paul, Monsieur BORDICHINI Fabrice, Monsieur SALVIONI Vincent, Monsieur REMY Sébastien, Monsieur ROUY Jean-Pierre, Madame TETERCHEN Gladys, Madame WAGNER Marilyne, Monsieur MARCADET Grégoire

Objet : Tarifs concessions cimetière.

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame DOYEN Isabelle

Secrétaire de Séance : Monsieur Paul DIEUDONNÉ

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**,

Fixe les tarifs d'une concession dans le cimetière à 100,00 € le mètre carré et d'une case de columbarium à 1 200,00 € avec une concession à 100,00 € .

Fixe le montant d'un caveau au coût réel de rénovation ou de création par le marbrier. Elle sera mise aux frais du concessionnaire après paiement de la prestation par la commune via un titre de recette au coût réel.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

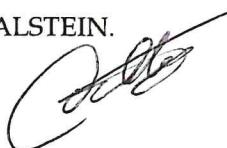
Au registre figure les signatures.

Pour copie conforme :

En Mairie, le 19 novembre 2024.

Le Maire,

M. Alain DALSTEIN.



Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 14/11/2024, transmis en sous-préfecture et
rendu exécutoire le 21/11/2024